

aucune allocation familiale allouée

Documents supplémentaires dans ce fichier >

- lettre de recommandation du professeur référent
- Bulletins de paie du début de l'année
- Curatelle du parent référent (mention du dossier de sur-endettement)
- Bulletins précédents (comme ces derniers étaient semestriels, je n'ai pas pu tous les intégrer dans l'encart dédié)

**TRIBUNAL DE PROXIMITÉ de TREVOUX**

1 rue du Palais  
CS 30602  
01606 TREVOUX CÉDEX

Téléphone : 04 74 08 89 05

Minute n° :

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE**  
Tribunal de proximité  
**DE TREVOUX (AIN)**

Notification le :

**JUGEMENT**

**CURATELLE RENFORCÉE**

(Article 472 du code civil)

N°R.G. : 23/00066 N°Portalis : 5MP7-6-B7H-CC  
Cabinet : C2

Thomas HOLDER

Audience non publique du juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles de TREVOUX, en date du 12 Septembre 2023,

Présidée par Nathalie LE BARON, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée de Pascal BOURNAY, greffier ;

Vu les dispositions des articles 415, 425, 430, 440 et suivants, 471 et 472 du code civil, 1211 et suivants du code de procédure civile ;

En l'absence du procureur de la République ;

Vu la requête reçue le 27 Mars 2023 de M. Thomas HOLDER en demande d'ouverture d'une mesure de protection pour lui-même ;

Vu le certificat médical délivré le 17 janvier 2023 par le Dr Dan BENE, médecin inscrit sur la liste établie par le procureur de la République ;

Vu le procès-verbal d'audition du majeur à protéger, en date du 11 juillet 2023 ;

Le jugement suivant a été rendu en ces termes :

**Motifs de la décision :**

Selon l'article 425 du Code civil, toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique.

S'il n'en est disposé autrement, la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions.

Aux termes de l'article 440 du Code civil, la personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin, pour l'une des causes prévues à l'article 425, d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée en curatelle. La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la sauvegarde de justice ne peut assurer une protection suffisante.

Aux termes de l'article 472 du Code civil, le juge peut ordonner une curatelle renforcée. Dans ce cas, le curateur perçoit seul les revenus de la personne en curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière.

Il assure lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers et dépose l'excédent sur un compte laissé à la disposition de l'intéressé ou le verse entre ses mains.

Selon l'article 442 du Code civil, le juge peut renouveler la mesure pour une même durée.

Toutefois, lorsque l'altération des facultés personnelles de l'intéressé décrite à l'article 425 n'apparaît manifestement pas susceptible de connaître une amélioration selon les données acquises de la science, le juge peut, par décision spécialement motivée et sur avis conforme d'un médecin inscrit sur la liste mentionnée à l'article 431, renouveler la mesure pour une durée plus longue qu'il détermine, n'excédant pas vingt ans.

\*\*\*

Il est établi par l'ensemble du dossier et plus spécialement par les éléments médicaux que l'état de santé de M. HOLDER nécessite l'ouverture d'une mesure d'assistance et de contrôle d'une manière continue pour les actes de la vie civile qui devra s'exercer conformément aux dispositions de l'article 472 du Code civil, sous la forme d'une curatelle renforcée.

Compte tenu des éléments du dossier, il convient de fixer la durée de la mesure à 60 mois.

En l'absence de proche de l'intéressé qui serait à même d'exercer la mesure de protection il y a lieu de désigner un mandataire judiciaire à la protection des majeurs en qualité de curateur, conformément à l'article 450 du Code Civil ;

Il ressort des éléments du dossier et de l'audition de l'intéressé qu'au regard des capacités de M. HOLDER à pouvoir assurer lui-même la protection de ses intérêts personnels, la curatelle sera circonscrite à la protection de ses biens.

Le curateur devra remettre avant le 31 mars de chaque année un compte de gestion portant sur l'année écoulée à M.HOLDER ainsi qu'au Directeur des Services de Greffe judiciaires de la juridiction.

Enfin, il convient de rappeler que la présente mesure de protection étant prononcée pour une durée de 60 mois, elle expirera le 12 septembre 2028. Aux fins d'une bonne administration de la justice, le curateur devra saisir le Juge des tutelles 6 mois avant la date d'échéance de la mesure en vue du réexamen de la situation, soit au plus tard le 12 avril 2028.

Conformément à l'article 514 du Code de procédure civile, il y a lieu rappeler que le présent jugement est exécutoire de plein droit à titre provisoire.

**Par ces motifs :**

**Le juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, statuant non publiquement et en premier ressort,**

**Prononce une mesure de curatelle renforcée au bénéfice de :**

**M. Thomas HOLDER  
né le 13 décembre 1971 à BOULOGNE BILLANCOURT (92)  
Demeurant 410 chemin du Ropol 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS**

**Fixe la durée de la mesure à 60 mois ;**

**Désigne M. Nicolas ROEDIGER, demeurant 1133 avenue de Lyon 01960 PERONNAS en qualité de curateur pour l'assister et la contrôler dans l'administration de ses biens ;**

**Dit que le curateur recevra seul les revenus de la personne en curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière ; qu'il assurera lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers et éposera l'excédent sur un compte laissé à la disposition de l'intéressé ou le versera entre ses mains.**

**Rappelle que la personne protégée prend seule les décisions relatives à sa personne;**

Rappelle que le curateur devra faire procéder à un inventaire des biens de la personne protégée, en sa présence , de son avocat le cas échéant, de deux témoins majeurs, qui ne sont pas au service de la personne protégée ou de son curateur, si l'inventaire n'a pas été établi par un officier public, et en assurer l'actualisation en cours de mesure, conformément aux dispositions des articles 503 du Code Civil et 1253 du Code de Procédure Civile ;

Dit que cet inventaire sera transmis au juge dans les trois mois du présent jugement pour les biens meubles corporels et dans les six mois pour les autres biens, et qu'il devra être accompagné du budget prévisionnel de la mesure;

Rappelle que les comptes rendus annuels de gestion, prévus par l'article 510 du Code Civil, devront être arrêtés le 31 décembre de chaque année et remis au Tribunal avant le 31 mars de l'année suivante ;

Rappelle que dans l'année qui précède et au plus tard dans les SIX MOIS qui précèdent la fin de la mesure de protection, le juge des tutelles devra être saisi d'une demande de réexamen de la mesure de protection et qu'à défaut de s'être prononcé sur son renouvellement elle deviendra CADUQUE ;

Dit que la présente décision sera notifiée à :

M. Thomas HOLDER  
M. Nicolas ROEDIGER

Dit qu'avis en sera donné au procureur de la République près le tribunal judiciaire DE BOURG EN BRESSE ;

Dit que dans les quinze jours qui suivront l'expiration des délais de recours, en application de l'article 1233 du code de procédure civile, le greffier de cette juridiction transmettra un extrait du présent jugement au greffe du tribunal judiciaire dans le ressort duquel est née la personne protégée, à fin de conservation au répertoire civil et de publicité par mention en marge de l'acte de naissance ;

Laisse les dépens à la charge de l'intéressé;

Rappelle que la présente décision est de droit exécutoire à titre provisoire;

Ainsi jugé et prononcé par nous, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, à la date figurant en tête du présent jugement.

Le greffier

La juge des contentieux de la protection  
statuant en qualité de juge des tutelles

Copie  
certifiée conforme



**KINOUGARDE**

38 RUE BLOMET  
PARIS 15  
75015 PARIS

SIRET : 52337105200011  
NAF : 8891A

Convention collective : CODE DU TRAVAIL  
Matricule : KGP714192  
NIR : 203056908117719  
Emploi : Intervenant à domicile  
Date entrée / Ancienneté : 08-01-2024 / 08-01-2024  
Statut : EMPLOYÉ  
Section analytique : GDE Paris  
Coefficient : 0000

**Bulletin de paie - Avril 2024**

Période : Du 01-04-2024 au 30-04-2024  
Période des éléments variables : Du 01-04-2024 au 30-04-2024

URSSAF n° 116000001523371052

93518 MONTREUIL CEDEX

**Madame HOLDER MERYL**

20 MTE ST SEBASTIEN  
69001 LYON

			SALARIE			EMPLOYEUR	
Rub.	Libellé	Unité / Base	Taux	A retenir	A payer	Taux	Montant
B00U B01U B8PT B8PV	DETAIL DES MISSIONS REM. MISSION 1 PERIODE CONGES PAYES CONGES PAYES <b>MONTANT BRUT</b>	MISSION : HOUSSAIS ; NB HR. : 18,00 ; TAUX : 12,20 ; MNT : 219,60					
		18,00	12,20	0,00	219,60		
		Période du 04/04/2024 au 23/04/2024					
		4,95			60,39 <b>279,99</b>		
H000 IB30 IB50 INI1	<b>SANTE</b> Sécurité Sociale Mal. Mat. Invalidité Décès ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	279,99				7,0000%	19,60
		279,99				0,7000%	1,96
	<b>RETRAITE</b> Sécurité Sociale Plafonnée Sécurité Sociale Déplafonnée Complémentaire Tranche 1 CEG Tranche 1	279,99	6,9000%	19,32		8,5500%	23,94
		279,99	0,4000%	1,12		2,0200%	5,66
		279,99	3,1500%	8,82		4,7200%	13,22
		279,99	0,8600%	2,41		1,2900%	3,61
	<b>FAMILLE</b> <b>ASSURANCE CHOMAGE</b>	<b>279,99</b>				<b>3,4500%</b>	<b>9,66</b>
		<b>279,99</b>				<b>4,2500%</b>	<b>11,90</b>
	<b>Autres contributions dues par l'employeur</b> CSG déductible de l'impôt sur le revenu CSG non déductible de l'impôt sur le revenu	275,09	6,8000%	18,71			20,00
		275,09	2,9000%	7,98			
	<b>EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS</b>						<b>-79,65</b>
	HEURES PAYEES	22,95					
	**** TOTAL CONTRIB. ET COTIS. ****			*****58,36			*****27,10
	Total versé par l'employeur						*****307,09
	Montant net imposable				229,61		
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>						221,63	
<b>MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>						221,63	
Impôt sur le revenu prélevé à la source		Base	Montant	Régularisation	Prélèvement		
Taux personnalisé : 0,00		229,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Cumuls</b>			Congés payés	Acquis	Pris	Solde	<b>MONTANT NET A PAYER (en EUROS)</b>
Hr. Payées	102,30	Plafond SS	2 369,40				<b>221,63 €</b>
Hr. Travailleuses	93,00	Tranche A	1 248,06				
Brut	1 248,06						
Net Imposable	1 278,33						
Impôt sur le revenu							
Montant HR							
CP En cours						Date de paiement : 10-05-2024	
7,87						Mode de règlement : VIREMENT	
7,87						HOLDER	
						FR9620041010072158393C03837	

Dans votre intérêt conservez ce bulletin sans limitation de durée

Pour la définition des termes employés, se reporter au site [service-public.fr](http://service-public.fr) Rubrique Cotisations

**KINOUGARDE**

38 RUE BLOMET  
PARIS 15  
75015 PARIS

SIRET : 52337105200011  
NAF : 8891A

Convention collective : CODE DU TRAVAIL  
Matricule : KGP714192  
NIR : 203056908117719  
Emploi : Intervenant à domicile  
Date entrée / Ancienneté : 08-01-2024 / 08-01-2024  
Statut : EMPLOYÉ  
Section analytique : GDE Paris  
Coefficient : 0000

**Bulletin de paie - Février 2024**

Période : Du 01-02-2024 au 29-02-2024  
Période des éléments variables : Du 01-02-2024 au 29-02-2024

URSSAF n° 116000001523371052

93518 MONTREUIL CEDEX

**Madame HOLDER MERYL**

20 MTE ST SEBASTIEN  
69001 LYON

			SALARIE			EMPLOYEUR	
Rub.	Libellé	Unité / Base	Taux	A retenir	A payer	Taux	Montant
B00U B01U B8PT B8PV	DETAIL DES MISSIONS REM. MISSION 1 PERIODE CONGES PAYES CONGES PAYES <b>MONTANT BRUT</b>	MISSION : HOUSSAIS ; NB HR. : 16,50 ; TAUX : 12,20 ; MNT : 201,30					
		16,50	12,20	0,00	201,30		
		Période du 08/02/2024 au 27/02/2024					
		1,65			20,13 221,43		
H000 IB30 IB50 INI1	<b>SANTE</b> Sécurité Sociale Mal. Mat. Invalidité Décès ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	221,43				7,0000%	15,50
		221,43				0,7000%	1,55
	<b>RETRAITE</b> Sécurité Sociale Plafonnée Sécurité Sociale Déplafonnée Complémentaire Tranche 1 CEG Tranche 1	221,43	6,9000%	15,28		8,5500%	18,93
		221,43	0,4000%	0,89		2,0200%	4,47
		221,43	3,1500%	6,98		4,7200%	10,45
		221,43	0,8600%	1,90		1,2900%	2,86
	<b>FAMILLE</b> <b>ASSURANCE CHOMAGE</b>	221,43				3,4500%	7,64
		221,43				4,2500%	9,41
	<b>Autres contributions dues par l'employeur</b> CSG déductible de l'impôt sur le revenu CSG non déductible de l'impôt sur le revenu	217,55	6,8000%	14,79			15,83
		217,55	2,9000%	6,31			
	<b>EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS</b>						-62,99
	HEURES PAYEES	18,15					
	**** TOTAL CONTRIB. ET COTIS. ****			*****46,15			*****21,44
	Total versé par l'employeur				181,59		*****242,87
	Montant net imposable						
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>						175,28	
<b>MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>						175,28	
Impôt sur le revenu prélevé à la source		Base	Montant	Régularisation	Prélèvement		
Taux personnalisé : 0,00		181,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Cumuls</b>			Congés payés	Acquis	Pris	Solde	<b>MONTANT NET A PAYER (en EUROS)</b>
Hr. Payées	47,85	Plafond SS	CP En cours	3,71	3,71		175,28 €
Hr. Travailleuses	43,50	Tranche A					
Brut	583,77						
Net Imposable	733,57						
Impôt sur le revenu							
Montant HR							

Dans votre intérêt conservez ce bulletin sans limitation de durée

Pour la définition des termes employés, se reporter au site service-public.fr Rubrique Cotisations

Date de paiement : 10-03-2024

Mode de règlement : VIREMENT  
HOLDER

FR9620041010072158393C03837

**KINOUGARDE**

38 RUE BLOMET  
PARIS 15  
75015 PARIS

SIRET : 52337105200011  
NAF : 8891A

Convention collective : CODE DU TRAVAIL  
Matricule : KGP714192  
NIR : 203056908117719  
Emploi : Intervenant à domicile  
Date entrée / Ancienneté : 08-01-2024 / 08-01-2024  
Statut : EMPLOYÉ  
Section analytique : GDE Paris  
Coefficient : 0000

**Bulletin de paie - Janvier 2024**

Période : Du 08-01-2024 au 31-01-2024  
Période des éléments variables : Du 08-01-2024 au 31-01-2024

URSSAF n° 116000001523371052

93518 MONTREUIL CEDEX

**Madame HOLDER MERYL**

20 MTE ST SEBASTIEN  
69001 LYON

			SALARIE			EMPLOYEUR	
Rub.	Libellé	Unité / Base	Taux	A retenir	A payer	Taux	Montant
B00U B01U B8PT B8PV	DETAIL DES MISSIONS REM. MISSION 1 PERIODE CONGES PAYES CONGES PAYES <b>MONTANT BRUT</b>	MISSION : HOUSSAIS ; NB HR. : 27,00 ; TAUX : 12,20 ; MNT : 329,40					
		27,00	12,20	0,00	329,40		
		Période du 08/01/2024 au 09/01/2024					
		2,70			32,94 <b>362,34</b>		
H000 IB30 IB50 INI1	<b>SANTE</b> Sécurité Sociale Mal. Mat. Invalidité Décès ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	362,34				7,0000%	25,36
		362,34				0,7000%	2,54
	<b>RETRAITE</b> Sécurité Sociale Plafonnée Sécurité Sociale Déplafonnée Complémentaire Tranche 1 CEG Tranche 1	362,34	6,9000%	25,00		8,5500%	30,98
		362,34	0,4000%	1,45		2,0200%	7,32
		362,34	3,1500%	11,41		4,7200%	17,10
		362,34	0,8600%	3,12		1,2900%	4,67
	<b>FAMILLE</b> <b>ASSURANCE CHOMAGE</b>	<b>362,34</b>				<b>3,4500%</b>	<b>12,50</b>
		<b>362,34</b>				<b>4,2500%</b>	<b>15,39</b>
	<b>Autres contributions dues par l'employeur</b> CSG déductible de l'impôt sur le revenu CSG non déductible de l'impôt sur le revenu	356,00	6,8000%	24,21			24,99
		356,00	2,9000%	10,32			
	<b>EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS</b>						<b>-103,09</b>
	HEURES PAYEES	29,70					
	**** TOTAL CONTRIB. ET COTIS. ****			*****75,51			*****34,14
	Total versé par l'employeur						*****396,48
	Montant net imposable				297,15		
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>						286,83	
<b>MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>						286,83	
Impôt sur le revenu prélevé à la source		Base	Montant	Régularisation	Prélèvement		
Taux personnalisé : 0,00		297,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Cumuls</b>			Congés payés	Acquis	Pris	Solde	<b>MONTANT NET A PAYER (en EUROS)</b>
Hr. Payées	29,70	Plafond SS	687,96				<b>286,83 €</b>
Hr. Travailleuses	27,00	Tranche A	362,34				
Brut	362,34						
Net Imposable	551,98						
Impôt sur le revenu							
Montant HR							
			CP En cours	1,63	1,63		Date de paiement : 10-02-2024
							Mode de règlement : VIREMENT
							HOLDER
							FR9620041010072158393C03837

Dans votre intérêt conservez ce bulletin sans limitation de durée

Pour la définition des termes employés, se reporter au site service-public.fr Rubrique Cotisations

**KINOUGARDE**

38 RUE BLOMET  
PARIS 15  
75015 PARIS

SIRET : 52337105200011  
NAF : 8891A

Convention collective : CODE DU TRAVAIL  
Matricule : KGP714192  
NIR : 203056908117719  
Emploi : Intervenant à domicile  
Date entrée / Ancienneté : 08-01-2024 / 08-01-2024  
Statut : EMPLOYÉ  
Section analytique : GDE Paris  
Coefficient : 0000

**Bulletin de paie - Mars 2024**

Période : Du 01-03-2024 au 31-03-2024  
Période des éléments variables : Du 01-03-2024 au 31-03-2024

URSSAF n° 116000001523371052

93518 MONTREUIL CEDEX

**Madame HOLDER MERYL**

20 MTE ST SEBASTIEN  
69001 LYON

			SALARIE			EMPLOYEUR	
Rub.	Libellé	Unité / Base	Taux	A retenir	A payer	Taux	Montant
B00U	DETAIL DES MISSIONS REM. MISSION 1		MISSION : HOUSSAIS ; NB HR. : 31,50 ; TAUX : 12,20 ; MNT : 384,30				
B01U		MONTANT BRUT	31,50	12,20	0,00	384,30	384,30
H000	<b>SANTE</b> Sécurité Sociale Mal. Mat. Invalidité Décès <b>ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	384,30				7,0000%	26,90
IB30		384,30				0,7000%	2,69
IB50	<b>RETRAITE</b> Sécurité Sociale Plafonnée Sécurité Sociale Déplafonnée Complémentaire Tranche 1 CEG Tranche 1	384,30	6,9000%	26,52		8,5500%	32,86
INI1		384,30	0,4000%	1,54		2,0200%	7,76
		384,30	3,1500%	12,11		4,7200%	18,14
		384,30	0,8600%	3,31		1,2900%	4,96
	<b>FAMILLE</b>	384,30				3,4500%	13,26
	<b>ASSURANCE CHOMAGE</b>	384,30				4,2500%	16,33
	<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>						27,46
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu	377,57	6,8000%	25,67			
	CSG non déductible de l'impôt sur le revenu	377,57	2,9000%	10,95			
	<b>EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS</b>						-109,34
	<b>HEURES PAYEES</b>	31,50					
	<b>**** TOTAL CONTRIB. ET COTIS. ****</b>			*****80,10			*****37,18
	Total versé par l'employeur						*****421,48
	Montant net imposable				315,15		
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>							304,20
<b>MONTANT NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>							304,20
Impôt sur le revenu prélevé à la source		Base	Montant	Régularisation	Prélèvement		
Taux personnalisé : 0,00		315,15	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Cumuls</b>			<b>Congés payés</b>	<b>Acquis</b>	<b>Pris</b>	<b>Solde</b>	<b>MONTANT NET A PAYER (en EUROS)</b>
Hr. Payées	79,35	Plafond SS					
Hr. Travailleuses	75,00	Tranche A					
Brut	968,07						
Net Imposable	1 048,72						
Impôt sur le revenu							304,20 €
Montant HR							
						Date de paiement : 10-04-2024	
						Mode de règlement : VIREMENT	
						HOLDER	
						FR9620041010072158393C03837	

Dans votre intérêt conservez ce bulletin sans limitation de durée

Pour la définition des termes employés, se reporter au site service-public.fr Rubrique Cotisations

françoise courbis  
professeure en design graphique,  
référente licence design graphique,  
responsable du groupe de 2<sup>e</sup> année design graphique

Malakoff, le 10 juin 2023

objet: lettre de recommandation pour la bourse Odon Vallet,  
Meryl Holder, élève de 2<sup>e</sup> année Design Graphique.

Meryl est arrivée en deuxième année design graphique suite à une formation CPGE Arts et Design à la Martinière/Diderot à Lyon. Elle s'est très vite adaptée à l'Ecole, en comprenant pleinement les enjeux.

Elle a suivi mes cours cette année, soit 9 heures par semaine sur un semestre, puis 6 heures sur le second.

C'est une période suffisamment longue pour connaître un étudiant et apprécier son travail. Outre sa curiosité, sa capacité à remettre en question son travail, son assiduité, et ses résultats bons et constants dans l'ensemble des matières enseignées, Meryl a occupé cette année une place moteur dans le groupe en tant que déléguée, assurant un relais constant et efficace entre élèves et professeurs, toujours disponible et à l'écoute de chacun, à l'initiative de propositions enrichissantes pour tous.

En fin de premier semestre, j'ai remarqué une fatigue inhabituelle chez Meryl, une discussion s'est engagée et elle m'a alors avertie de sa situation familiale particulière et du fait qu'elle devait cumuler les petits emplois pour subvenir à ses besoins. Deux bourses d'urgence l'ont ponctuellement aidée, je lui ai alors parlé de la bourse que vous proposez, son profil correspondant aux critères requis.

Au delà de ces difficultés, enthousiasme, travail et persévérance, résument la posture de Meryl sur ces deux semestres.

Votre soutien sera pour elle la perspective sereine d'un plein investissement dans une troisième année en design graphique puis en master.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la candidature de Meryl, respectueusement,

  
françoise courbis

## Bulletin du 1er Semestre

**HOLDER Meryl Flora Dan**

Née le 24/05/2003  
 INE : 091103154CC

Année scolaire : 2021/2022

**CPGE ENS CACHAN 1** (21 élèves)  
 1CPGE2 ENS CACHAN SECT.C ARTS&DESIGN  
 Professeur principal : Mme FOURNEL

M. Thomas HOLDER  
 Le Ripel (Lieu Dit)  
 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

	Matières	Moyennes				Appréciations
		Élève	Clas.	-	+	
POLE THEORIQUE	PHILOSOPHIE M. COMBET	10,50	10,14	6,50	13,50	Un travail sérieux et un bon engagement dans les études. Le niveau initial est convenable, et les qualités sont là pour faire mieux encore.
	HIST de L'ART Mme FOURNEL	11,25	10,07	7,50	13,50	L'évaluation du semestre porte sur un exercice oral de méthode et une dissertation. Etudiante très impliquée, dans le cours et dans la vie de la classe. Un travail constant, qui vous permettra de dépasser les difficultés de méthode encore visible à l'écrit. Continuez dans cet axe réflexif.
	ANGLAIS Mme VISCOGLIOSI	10,57	9,81	7,43	12,86	
	CULTURE DESIGN M. SANTOS	13,71	12,90	10,21	14,93	Une attitude de partage et d'échange qui permettent de fédérer et d'animer une classe entière. Cette participation à l'enrichissement mutuel se traduit par des questions pleines de pertinence et d'une saine curiosité.
PRATIQUES CREATIVES	PRATIQUE PLASTIQUE	14,63	13,37	11,75	14,88	Belle facture expressioniste dans la majorité des rendus et un bel engagement dans la plasticité. Ne perdez pas de vue les autres options (plus abstraites, plus graphiques) qui vont permettre de mieux maîtriser parfois, l'espace du format.
	RECH.DEMARCH.PROJET M. CHAUZY	17,00	14,48	11,00	18,00	Une personnalité enthousiaste et singulière, curieuse culturellement, fine intellectuellement, dotée d'une méthode rigoureuse (qu'il faudra peut-être assouplir un brin) et d'aptitudes graphiques de haut niveau. Les projets sont conduits avec assurance, une autonomie assistée d'un sens de l'échange précieux et une grande exigence en terme de définition formelle. Les résultats sont excellents et devraient continuer sur cet élan. (Colle 15)
	RECH.DEMARCH.PROJET Mme RAVIT	13,66	12,35	11,00	14,26	un travail et un engagement de qualité - une compréhension rapide de la maîtrise des process - pour progresser "libérez vous d'une pression / obsession" de la bonne réponse.. Et chercher une expressivité singulière dans les propositions : vous en avez toute latitude
	RECH.DEMARCH.PROJET M. RIALLAND	13,70	12,10	9,50	14,50	Etudiante exigeante et investie. Le travail est sérieux et réactif. Les progrès sont là car vous comprenez progressivement qu'il vous faut sortir de vos automatismes et de votre zone de confort. Aventurez-vous davantage, ça vous sera bénéfique rapidement. Un réel potentiel. Construisez-vous une culture spécifique en design d'espace pour vous ouvrir d'autres horizons et vous positionner. Bilan positif.
PRATIQUES FONDAMENTALES	DESSIN/MOD USAGE DES CODES Mme DUBOIS	14,83	12,92	10,83	16,08	De très bonnes dispositions pour la discipline- les moyens graphiques et sémiotiques sont de qualité, rigoureux, très toniques visuellement. Une personnalité très présente, volontaire, combative, ambitieuse. Une inflexibilité que vous appliquez à vous-même mais qui pourrait à terme vous desservir. Keep cool! Tout va bien!
	PAO / CAO Mme MARION	N.Not	N.N.			Présence et investissement. A poursuivre pour une bonne maîtrise des outils
<b>Moyennes générales</b>		13,47	12,10			

Absences : 1 demi-journée (2h00) - Aucun retard

Appréciation globale : Très bon bulletin, 2e de promotion. Bon pôle théorique à continuer à travailler. Moyens graphiques singuliers mais performants. Prenez les choses avec de la distance. Gros potentiel.

Le chef d'établissement



## Bulletin du 2ème semestre

**HOLDER Meryl Flora Dan**

Née le 24/05/2003

INE : 091103154CC

Année scolaire : 2021/2022

**CPGE ENS CACHAN 1** (20 élèves)  
 1CPGE2 ENS CACHAN SECT.C ARTS&DESIGN  
 Professeur principal : Mme FOURNEL

Meryl HOLDER  
 86, Avenue des Sports  
 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Matières	S1	Moyennes S2				Appréciations	
		Elève	Clas.	-	+		
POLE THEORIQUE	PHILOSOPHIE M. COMBET	10,50	11,00	10,64	8,00	13,50	Travail sérieux. Les méthodes sont en cours d'acquisition, et la pensée peut encore gagner en rigueur et clarté. A les qualités pour améliorer un niveau déjà convenable.
	HIST de L'ART M. SANTOS		12,58	11,82	9,25	13,50	Une évolution positive qui se traduit dans une structuration forte et une belle qualité des questionnements. Vous êtes une bonne "apprenante" qui arrive à de remarquables progrès.
	ANGLAIS Mme VISCOGLIOSI	10,57	14,00	12,15	8,18	17,33	Le travail demeure très sérieux, pertinent et la langue de très bonne qualité. Bravo pour cette première année très prometteuse en anglais.
PRATIQUES CREATIVES	PRATIQUE PLASTIQUE Mme DUBOIS Mme FOURNEL	14,63	15,00	14,42	12,92	16,83	Une production peinte qui trouve finalement plus de souffle ou un nouveau souffle dans l'univers de l'expression graphique (même colorée et en grands formats) et photographique (belle sobriété dans les prises de vue d'espaces urbains vides). Gravure: des paysages graphiques à la hukasai, figurant des territoires arasés, flottants dans un espace céleste. Plaques très exécutées et d'une grande qualité graphique, démonstratives de l'exigence du groupe en matière de dessin.
	PRATIQUE PLASTIQUE						Céramique contemporaine en binôme : Une série généreuse très réussie autour de formes compactes, à la manière de souches, et comme "décapitées", pour évoquer une terre arasée, un sentiment de solastalgie. L'atelier vous a permis d'exercer un œil de plasticienne sensible aux décisions franches.
	PRATIQUE PLASTIQUE						
PRATIQUES FONDAMENTALES	RECH.DEMARCH.PROJET M. CHAUZY	17,00	16,50	14,21	11,80	17,30	Une personnalité très sensible (qui mériterait de gagner un surcroit de sérénité) et très déterminée, animée par une envie d'atteindre les résultats les plus satisfaisants. À l'évidence, l'effort et les qualités graphiques déployées paient. Sur le sujet d'affiches typographiques, les réponses étaient d'un très haut niveau, témoignant d'un intérêt pour la lettre et son expressivité rare à ce stade. Les progrès devraient se poursuivre en C2 et laissent espérer de façon très favorable une suite en design graphique ou toute discipline connexe. Une très belle année.
	RECH.DEMARCH.PROJET Mme RAVIT	13,66	14,00	13,13	10,00	16,00	engagement dans les projets proposés - des qualités sensibles d'expérimentation mais le recul critique doit est encore cultivé - sans doute faut-il vous libérer de représentations "attendues" - vous maîtrisez les outils: laissez-vous porter par plus d'audace
	RECH.DEMARCH.PROJET M. RIALLAND	13,70	14,25	13,39	9,75	15,50	Investissement et exigence constants ce semestre. Meryl s'est montrée pugnace : réflexion, positionnements et productions se sont densifiés. La maîtrise graphique a permis une médiation efficace. Un très bon profil se confirme. Bravo.
PRATIQUES FONDAMENTALES	WORKSHOP VIA M. RIALLAND M. SANTOS		14,75	13,50	12,00	15,50	Un ensemble tout à fait sérieux et investi. Une enquête globale solide et documentée qui démontre une capacité à s'imprégner d'un terrain d'étude.
	WORKSHOP VIA						
PRATIQUES FONDAMENTALES	DEM. CREA/VOL/INSTAL/ Mme FOURNEL		13,33	12,77	10,00	14,17	Une préférence pour des volumes très structurés, dans lesquels vous introduisez les irrégularités nécessaires et quelques petites sensibilités. Quelques raideurs dans les compositions encore, et un imaginaire formel à développer. Mais une méthode rigoureuse et beaucoup d'autonomie.
	DESSIN/MOD USAGE DES CODES Mme DUBOIS	14,83	14,75	14,03	11,88	16,75	Le second semestre confirme votre bon niveau de dessin, vos bons réflexes techniques et votre engagement. Bilan de l'année positif.
<b>Moyennes générales</b>		<b>13,47</b>	<b>14,08</b>	<b>13,10</b>			

Aucune absence - Aucun retard

**Appréciation globale :** Beaucoup d'engagement dans les études. Un niveau de fin d'année très homogène et bon. Un peu de "lâcher-prise" donnera paradoxalement encore plus de densité à vos travaux.

Le chef d'établissement



Année scolaire : 2020/2021

## Bulletin du 1er Trimestre

### HOLDER Meryl

Née le 24/05/2003

INE : 091103154CC

### TSTD2A1 (32 élèves)

TSTD2A SC.& TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ

Professeurs principaux : M. CANTAIIS, Mme LEGRAND

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRE

Matières	Moyennes				Appréciations	
	Élève	Clas.	-	+		
<b>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</b>	14,99	14,01	10,38	16,87		
<b>PHILOSOPHIE</b> M. PERRIN	16,00	13,15	8,33	17,67	Très bon résultat (mais un devoir non rendu). Bonne participation orale. Du sérieux dans le travail comme dans l'attitude. Poursuivez sur cette très bonne voie.	
<b>HISTOIRE-GEOGRAPHIE</b> M. ABAD	14,33	14,01	9,67	19,25	Du sérieux et une excellente implication. Très satisfaisant.	
<b>ANGLAIS LV1</b> Mme MASSARD	17,00	14,48	11,40	17,20	Une seule note ce trimestre mais une bonne participation à l'oral, un bon investissement personnel.	
<b>ALLEMAND LV2</b> Mme NINOT	13,60	11,90	4,91	18,36	Des compétences solides, servies par une bonne volonté et un sérieux sans faille. Continuez ainsi !	
<b>ENS. TECHNO. EN LV1</b> Mme MASSARD Mme MAZET					Une bonne participation orale.	
<b>ED.PHYSIQUE &amp; SPORT.</b> Mme BLACHERE	14,00	14,55	12,50	20,00	Meryl met toujours beaucoup de bonne volonté et d'application dans son apprentissage.	
<b>MATHEMATIQUES</b> M. HAMOUMOU	15,00	14,65	6,25	19,00	Ensemble très satisfaisant.	
<b>ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE</b>	14,09	12,91	10,01	16,61		
<b>ANALYS.METHOD.DESIGN</b>	13,67	12,80	9,21	16,39		
Mme LEGRAND	ATC	12,50	12,47	8,86	Beaucoup de sérieux, une participation active.	
M. CANTAIIS	PAV	15,27	13,22	9,00	17,13	Une sensibilité et des qualités plastiques évidentes. Un profil atypique et intéressant.
Mme LEGRAND TECHNOLOGIE		13,33	12,76	8,56	17,56	Bon trimestre. Une participation active et une curiosité fructueuse. Le travail s'avère régulier et satisfaisant.
<b>CONC.CRE.DES.MET.ART</b> M. CANTAIIS Mme LEGRAND Mme MAZET	14,50	13,02	9,25	17,25	De l'enthousiasme et une belle générosité vis à vis de chaque projet. L'analyse de la demande est fine, les réponses s'avèrent pertinentes. Bon niveau.	
<b>Moyennes générales</b>	<b>14,76</b>	<b>13,73</b>				

Absences : 21 demi-journées justifiées - Aucun retard

Appréciation CPE : Les absences sont excusées . Du sérieux.

Appréciation globale : Élève sérieuse et très investie dans sa formation. Un très bon trimestre.

Mentions : Félicitations

Le proviseur adjoint

## Bulletin du 2ème Trimestre

### HOLDER Meryl

Née le 24/05/2003

INE : 091103154CC

### TSTD2A1 (32 élèves)

TSTD2A SC.& TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ

Professeurs principaux : M. CANTAISS, Mme LEGRAND

Année scolaire : 2020/2021

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRE

Matières	Evol.	T1	Moyennes T2				Appréciations
			Élève	Clas.	-	+	
<b>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</b>		14,99	15,76	14,32	10,06	18,03	
PHILOSOPHIE M. PERRIN	↗	16,00	17,67	13,84	10,33	18,67	Excellent trimestre. Résultats en progrès. Meryl confirme ses qualités intellectuelles et son sérieux face au travail. Bonne participation orale. Poursuivez dans cette très bonne voie. Bravo !
HISTOIRE-GEOGRAPHIE M. ABAD	↗	14,33	15,50	13,84	4,00	19,00	Un bel investissement et un très bon trimestre.
ENS. MORAL & CIVIQUE M. ABAD							Excellent.
ANGLAIS LV1 Mme MASSARD	↘	17,00	16,00	15,32	10,75	17,63	De très bons résultats à l'écrit comme à l'oral, une expression de qualité.
ALLEMAND LV2 Mme NINOT	↗	13,60	15,11	12,56	5,44	17,78	Bon trimestre. Elève sérieuse et investie et toujours animée par le souci de bien faire.
ENS. TECHNO. EN LV1 Mme MASSARD Mme MAZET							Un bon ensemble, le travail est sérieux et Méryl est très impliquée.
ED.PHYSIQUE & SPORT. Mme BLACHERE		14,00		17,50	17,50	17,50	Pas d'évaluation possible ce trimestre compte tenu des conditions sanitaires et de la suspension d'une grande partie des cours d'EPS dans notre établissement.
MATHEMATIQUES M. HAMOUMOU	↘	15,00	14,50	14,49	9,20	19,50	Encore un bon ensemble.
ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE		14,09	16,09	13,14	6,45	16,71	
ANALYS.METHOD.DESIGN Mme LEGRAND	↗	13,67	15,68	13,09	7,23	17,42	
	↗	12,50	15,08	13,08	9,08	18,77	Un bon niveau en analyse méthodique. La réflexion est fine et pertinente.
M. CANTAISS	↗	15,27	16,96	12,58	6,67	16,96	Belle autonomie, de la maturité, de l'efficacité... c'est très bien !
Mme LEGRAND TECHNOLOGIE	↗	13,33	15,00	13,74	5,33	19,83	Une écoute attentive, des résultats en progression.
CONC.CRE.DES.MET.ART M. CANTAISS Mme LEGRAND Mme MAZET	↗	14,50	16,50	13,17	5,67	16,50	Un excellent niveau en arts appliqués. Une exemplarité à tous points de vue : l'engagement, l'enthousiasme, le sérieux, la générosité. BRAVO !
<b>Moyennes générales</b>	↗	<b>14,76</b>	<b>15,85</b>	<b>13,98</b>			

Aucune absence - Aucun retard

Appréciation CPE : Beaucoup de sérieux.

Appréciation globale : Autonomie, sérieux et maturité. Bravo !

Mentions : Félicitations

Le proviseur adjoint

## Bulletin du 3ème Trimestre

**HOLDER Meryl**

Née le 24/05/2003

INE : 091103154CC

**TSTD2A1** (32 élèves)

TSTD2A SC.& TEC.DESIGN-ARTS APPLIQ

Professeurs principaux : M. CANTAISS, Mme LEGRAND

Année scolaire : 2020/2021

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRE

Matières	Evol.	T1	T2	Moyennes T3				Appréciations
				Elève	Clas.	-	+	
<b>ENSEIGNEMENTS COMMUNS</b>		14,99	15,76	16,89	14,09	11,51	18,59	
	↗	16,00	17,67	19,67	14,09	10,67	19,67	Excellent. Beaucoup de finesse et d'intelligence, à l'oral comme à l'écrit. De fortes qualités de réflexion et d'argumentation. Beaucoup de maturité dans l'attitude. Meryl est une élève brillante. Bravo !
	↗	14,33	15,50	20,00	14,26	11,33	20,00	D'excellents résultats et attitude constamment très positive.
								Excellent.
	↗	17,00	16,00	17,00	15,00	10,50	18,40	Un très bon trimestre, bon investissement personnel.
	↘	13,60	15,11	14,67	11,00	4,67	18,00	Des compétences solides servies par un investissement sans faille, dans le travail comme dans la participation orale.
								Très bon trimestre, des compétences solides, une forte implication dans tous les projets.
		14,00		14,50	14,45	11,00	17,50	Travail toujours sérieux et appliqué.
<b>ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE</b>	↗	15,00	14,50	15,50	13,85	8,83	19,25	Ensemble satisfaisant..
		14,09	16,09	14,97	13,35	9,52	17,31	
	↘	13,67	15,68	14,33	13,02	8,04	18,42	
	↗	12,50	15,08	15,50	13,60	9,50	18,75	Bon niveau en analyse méthodique. Une réflexion fine et pertinente.
	M. CANTAISS	PAV	15,27	16,96				Pas d'évaluation ce trimestre.
	Mme LEGRAND TECHNOLOGIE		13,33	15,00	12,00	11,66	4,88	18,00
Mme LEGRAND TECHNOLOGIE								Un trimestre satisfaisant, l'attitude est toujours curieuse et participative.
<b>CONC.CRE.DES.MET.ART</b> M. CANTAISS Mme LEGRAND Mme MAZET		↘	14,50	16,50	15,60	13,69	11,00	16,80
								Un excellent trimestre. Très bon niveau, motivation sans faille... bravo !
<b>Moyennes générales</b>		↗	14,76	15,85	16,41	13,94		

Aucune absence - Aucun retard

Appréciation CPE : Beaucoup de sérieux.

Appréciation globale : Un bilan d'année très positif. L'ensemble de l'équipe pédagogique tient à saluer votre engagement, votre motivation, la qualité constante de votre travail. Nous vous souhaitons une très belle poursuite d'études !

Mentions : Félicitations

Le proviseur adjoint